AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2518
FR0011471291-FS1128

8 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 novembre 2016, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 novembre 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 477 321 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 6,04% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 903 034 actions représentant 9 684 529 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.